

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**  
**SEANCE DU 03 DECEMBRE 2018**  
**2018/9**

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	09
Représentés	02
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

**Présents** : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, GALTIER Joël, FRITSCHÉ Jean-Luc, BOUTET Didier JOUBERT Jérôme, BERTHOU Florence, GARNIER Karin, MAROTEAU Stéphanie.

**Excusés** : CARRIOU Eric, MANGERET Delphine.

**Date de convocation** : Le 26 Novembre 2018

**Secrétaire de séance** : Florence BERTHOU

Monsieur Eric CARRIOU donne pouvoir à Monsieur Michel VOISIN.  
Madame Delphine MANGERET donne pouvoir à Madame Florence BERTHOU

**Délibération n° 32-2018/9**

**OBJET : TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés pour l'année 2018 et demande au Conseil Municipal de décider des tarifs de l'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019 et de tenir compte de l'augmentation des charges fixes (électricité, frais de télécommunication, charges de personnels, contrat d'entretien prestataire...).

Après présentation, discussion et vote, le Conseil Municipal décide de fixer, à l'unanimité, les tarifs comme suit :

- **EAU POTABLE :**

1) **Aux abonnés de SAINT CHRISTOPHE**

- Abonnement	80 euros
- Prix de l'eau au m <sup>3</sup>	
* de 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,20 euro
* au-delà de 200 m <sup>3</sup>	0,92 euro

Soit une augmentation globale de 1,08 % par rapport à une consommation standard de 120 m<sup>3</sup>.

Pour l'abonnement, le paiement s'effectuera comme habituellement, 80% en juin, soit 64,00 euros, et 20% en décembre, soit 16,00 euros avec la consommation d'eau de l'année écoulée.

2) *Au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de La Saunière pour le compte de la commune de SAVENNES*

- 1,13 euro le m3

Le paiement de la consommation d'eau potable s'effectuera deux fois par an, en juillet et en décembre suivant le relevé effectué par le Syndicat.

- ASSAINISSEMENT :

Aux abonnés de SAINT CHRISTOPHE – « Eco-Village La Grangeade »

Il est décidé de maintenir pour l'année 2019, les tarifs appliqués en 2018 à savoir :

- Abonnement	120,00 euros
- Prix du m3 consommé	1,53 euro

Pour l'abonnement, le paiement s'effectuera comme pour la facturation de l'eau potable, 80% en juin, soit 96,00 euros, et 20% en décembre, soit 24,00 euros avec la consommation d'eau de l'année écoulée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 05 Décembre 2018

Le Maire,

  
Jacques VEDGHE



Accusé de réception en Préfecture 023-212318604-20181203-3220189-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2018  
Date de réception Préfecture : 05/12/2018  
Affichage le : 07/12/2018